



C

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 31 MARS 2022

*_*_*

Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

 **Projet de loi :**

- **Projet de loi n° 19.22** modifiant la loi n° 05-12 réglementant la profession de guide de tourisme.
Approuvé.

 **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.22.228** complétant le décret n° 2-07-1263 du 16 hijja 1428 (27 décembre 2007) instituant une rémunération des services rendus par l'administration des douanes et impôts indirects.
Approuvé.
2. **Projet de décret n° 2.22.224** portant réorganisation de l'Institut national des beaux-arts.
Approuvé.

 **Accord international :**

- **Accord** sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Française concernant les sections internationales franco-marocaines les classes du cycle final menant au « Baccalauréat français international » et le diplôme de baccalauréat général – option internationale intitulée « Baccalauréat français international – section de langue arabe pour les classes du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger implantés au Royaume du Maroc, fait à Rabat le 7 septembre 2021 et à Paris le 6 octobre 2021.

**Présenté au Conseil préalablement
à sa soumission au prochain Conseil des Ministres.**

*_*_*

A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de dix-sept (17) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet. Il a décidé d'approuver, quant au principe, une (1) d'entre elles.